

10<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TELEPHONE 31      COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE  
 Les abonnements se paient d'avance  
 Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS  
 A. COUÉSLANT, Directeur  
 M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page	1 fr. 25
» 2 <sup>e</sup> page	2 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Le vrai problème : qui paiera les réparations ? La France ou l'Allemagne ? — La question des dettes interalliées. — L'Allemagne est-elle à la veille d'une grève générale ? — La presse nationaliste boche préche ouvertement « la lutte de libération ».**

Toutes les discussions et controverses diverses, engagées autour du problème des réparations, risquent d'obscurcir singulièrement la question. A force de se chamailler sur les capacités de paiements et autres formules plus ou moins creuses, on perd de vue le vrai problème : « Qui paiera les réparations ? La France ou l'Allemagne ? »

Fort à propos, M. Henry de Jouvenel vient de ramener dans le *Matin*, le débat à ses vrais termes. Ils sont des plus simples. En somme, M. Poincaré n'a jamais demandé autre chose que la simple réparation des dommages.

En janvier, il fixait la dette de l'Allemagne envers la France à une somme approximative de 30 milliards de marks-or, pourvu qu'on renoncât aux dettes interalliées.

Mais ni les Etats-Unis, ni la Grande-Bretagne ne veulent annuler leurs dettes de guerre. Les Anglo-saxons trouvent bon que la France envahie ait renoncé à faire payer tous ses frais de guerre par l'Allemand envahisseur.

Et à cette même France envahie, qui s'est saignée pour tous les Alliés, l'Angleterre n'en persiste pas moins à vouloir faire payer ses frais de guerre.

Etrange prétention ! Décourageante conception ! En vain, France et Belgique ont rogné, rogné leur créance sur l'Allemagne jusqu'à ne plus réclamer guère que 35 milliards.

Cette somme, qui couvrirait à peine les seules réparations et laisserait à notre charge les pensions — l'Allemagne se déclare capable de la payer.

Mais voici : à ces 35 milliards, l'Angleterre et les Etats-Unis ajoutent leurs frais de guerre et leurs pensions. Le nouveau total ainsi obtenu, le Reich déclare ne plus pouvoir l'acquiescer !

Alors, on nous demande, à nous, encore et toujours, de renoncer à quelques nouveaux milliards. Avec candeur — ou cynisme —, on soutient cette thèse que les régions non-dévastées ont un droit de priorité sur les régions dévastées.

C'en est trop ! Si l'Allemagne ne peut tout payer, il faut qu'elle paie d'abord et avant tout les réparations !

Les autres créances ne doivent prendre rang qu'à la suite. Voilà ce que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis doivent comprendre. Ce sont eux qui rendent le problème des réparations insoluble, en se refusant d'en discerner les vrais termes.

On peut donc se demander en vertu de quel droit des journaux nationalistes allemands protestent contre les condamnations à mort des sauteurs.

Cette peine n'est, en effet, que la conséquence normale de la tactique conseillée aujourd'hui par la *Deutsche Zeitung*.

En condamnant à mort les auteurs de sabotages, nous agissons en état de légitime défense. Notre répression doit rester impitoyable !

Le syndicat des ouvriers métallurgistes de Berlin vient de décider à l'unanimité la grève immédiate. Depuis longtemps les pourparlers traînaient entre ouvriers et patrons : le ministre du travail est intervenu à titre d'arbitre, mais sa sentence n'a pas été acceptée par les ouvriers.

Quoi qu'il en soit, voilà un mouvement de grève déclenché et qui pourrait bien être le point de départ d'un mouvement général pour l'amélioration des salaires.

Des négociations sont en cours entre représentants des organisations patronales et des syndicats ouvriers en vue d'instituer des salaires à base stable fixés sur la valeur du dollar.

Justifié, tous les efforts sont restés vains. Mais les syndicats paraissent tenir ferme à leurs idées : ils constatent que la chute du mark a pour premier effet de décaler sans cesse les salaires qui, malgré ces relevements incessants, ne parviennent pas à suivre l'effondrement du mark.

De là l'idée de prendre pour base du salaire le dollar dont la valeur reste fixe. Naturellement, le patronat ne veut pas entendre parler de cette mesure qui le priverait de ses plus gros bénéfices en supprimant la spéculation.

Aujourd'hui la lutte est engagée. Comment se dénouera-t-elle ? Le gouvernement interviendra-t-il ? Ou verrons-nous s'étendre le mouvement de grève ?

D'ores et déjà, on peut juger du sérieux de la situation présente par le nombre de membres — un million et demi — que compte la *Fédération des ouvriers métallurgistes allemands*.

Tandis que l'économie allemande est menacée d'une profonde crise sociale, la presse pangermaniste, sans daigner vouloir discerner le péril, préche ouvertement, non plus seulement la résistance passive, mais le rébellion, la révolte décidée contre la France.

On en jugera par les lignes suivantes, détachées de la *Deutsche Zeitung*, lignes écrites en commentaires au meurtre d'une vingtaine de soldats belges.

Après avoir affirmé que l'attentat en question a provoqué de l'énerverment parmi les troupes d'occupation, la *Deutsche Zeitung* poursuit : « Cette constatation permet d'espérer qu'il est encore possible de transformer la résistance passive en une action de libération. »

« Ce résultat peut seulement être obtenu si les troupes d'occupation commencent à se sentir incertaines et si les soldats français, en montant dans les trains, ont le souci de savoir s'ils les quitteront en étant encore en vie. »

« Une troupe d'occupation qui se trouve constamment menacée s'use à la longue. L'impression morale est dominante, et elle obtiendra davantage que toute la résistance passive. »

On peut donc se demander en vertu de quel droit des journaux nationalistes allemands protestent contre les condamnations à mort des sauteurs.

Cette peine n'est, en effet, que la conséquence normale de la tactique conseillée aujourd'hui par la *Deutsche Zeitung*.

En condamnant à mort les auteurs de sabotages, nous agissons en état de légitime défense. Notre répression doit rester impitoyable !

Le syndicat des ouvriers métallurgistes de Berlin vient de décider à l'unanimité la grève immédiate. Depuis longtemps les pourparlers traînaient entre ouvriers et patrons : le ministre du travail est intervenu à titre d'arbitre, mais sa sentence n'a pas été acceptée par les ouvriers.

Quoi qu'il en soit, voilà un mouvement de grève déclenché et qui pourrait bien être le point de départ d'un mouvement général pour l'amélioration des salaires.

Des négociations sont en cours entre représentants des organisations patronales et des syndicats ouvriers en vue d'instituer des salaires à base stable fixés sur la valeur du dollar.

Justifié, tous les efforts sont restés vains. Mais les syndicats paraissent tenir ferme à leurs idées : ils constatent que la chute du mark a pour premier effet de décaler sans cesse les salaires qui, malgré ces relevements incessants, ne parviennent pas à suivre l'effondrement du mark.

De là l'idée de prendre pour base du salaire le dollar dont la valeur reste fixe. Naturellement, le patronat ne veut pas entendre parler de cette mesure qui le priverait de ses plus gros bénéfices en supprimant la spéculation.

Aujourd'hui la lutte est engagée. Comment se dénouera-t-elle ? Le gouvernement interviendra-t-il ? Ou verrons-nous s'étendre le mouvement de grève ?

D'ores et déjà, on peut juger du sérieux de la situation présente par le nombre de membres — un million et demi — que compte la *Fédération des ouvriers métallurgistes allemands*.

Tandis que l'économie allemande est menacée d'une profonde crise sociale, la presse pangermaniste, sans daigner vouloir discerner le péril, préche ouvertement, non plus seulement la résistance passive, mais le rébellion, la révolte décidée contre la France.

On en jugera par les lignes suivantes, détachées de la *Deutsche Zeitung*, lignes écrites en commentaires au meurtre d'une vingtaine de soldats belges.

Après avoir affirmé que l'attentat en question a provoqué de l'énerverment parmi les troupes d'occupation, la *Deutsche Zeitung* poursuit : « Cette constatation permet d'espérer qu'il est encore possible de transformer la résistance passive en une action de libération. »

« Ce résultat peut seulement être obtenu si les troupes d'occupation commencent à se sentir incertaines et si les soldats français, en montant dans les trains, ont le souci de savoir s'ils les quitteront en étant encore en vie. »

« Une troupe d'occupation qui se trouve constamment menacée s'use à la longue. L'impression morale est dominante, et elle obtiendra davantage que toute la résistance passive. »

On peut donc se demander en vertu de quel droit des journaux nationalistes allemands protestent contre les condamnations à mort des sauteurs.

Cette peine n'est, en effet, que la conséquence normale de la tactique conseillée aujourd'hui par la *Deutsche Zeitung*.

En condamnant à mort les auteurs de sabotages, nous agissons en état de légitime défense. Notre répression doit rester impitoyable !

Le syndicat des ouvriers métallurgistes de Berlin vient de décider à l'unanimité la grève immédiate. Depuis longtemps les pourparlers traînaient entre ouvriers et patrons : le ministre du travail est intervenu à titre d'arbitre, mais sa sentence n'a pas été acceptée par les ouvriers.

Quoi qu'il en soit, voilà un mouvement de grève déclenché et qui pourrait bien être le point de départ d'un mouvement général pour l'amélioration des salaires.

Des négociations sont en cours entre représentants des organisations patronales et des syndicats ouvriers en vue d'instituer des salaires à base stable fixés sur la valeur du dollar.

Justifié, tous les efforts sont restés vains. Mais les syndicats paraissent tenir ferme à leurs idées : ils constatent que la chute du mark a pour premier effet de décaler sans cesse les salaires qui, malgré ces relevements incessants, ne parviennent pas à suivre l'effondrement du mark.

De là l'idée de prendre pour base du salaire le dollar dont la valeur reste fixe. Naturellement, le patronat ne veut pas entendre parler de cette mesure qui le priverait de ses plus gros bénéfices en supprimant la spéculation.

Aujourd'hui la lutte est engagée. Comment se dénouera-t-elle ? Le gouvernement interviendra-t-il ? Ou verrons-nous s'étendre le mouvement de grève ?

D'ores et déjà, on peut juger du sérieux de la situation présente par le nombre de membres — un million et demi — que compte la *Fédération des ouvriers métallurgistes allemands*.

Tandis que l'économie allemande est menacée d'une profonde crise sociale, la presse pangermaniste, sans daigner vouloir discerner le péril, préche ouvertement, non plus seulement la résistance passive, mais le rébellion, la révolte décidée contre la France.

On en jugera par les lignes suivantes, détachées de la *Deutsche Zeitung*, lignes écrites en commentaires au meurtre d'une vingtaine de soldats belges.

Après avoir affirmé que l'attentat en question a provoqué de l'énerverment parmi les troupes d'occupation, la *Deutsche Zeitung* poursuit : « Cette constatation permet d'espérer qu'il est encore possible de transformer la résistance passive en une action de libération. »

« Ce résultat peut seulement être obtenu si les troupes d'occupation commencent à se sentir incertaines et si les soldats français, en montant dans les trains, ont le souci de savoir s'ils les quitteront en étant encore en vie. »

« Une troupe d'occupation qui se trouve constamment menacée s'use à la longue. L'impression morale est dominante, et elle obtiendra davantage que toute la résistance passive. »

On peut donc se demander en vertu de quel droit des journaux nationalistes allemands protestent contre les condamnations à mort des sauteurs.

Cette peine n'est, en effet, que la conséquence normale de la tactique conseillée aujourd'hui par la *Deutsche Zeitung*.

En condamnant à mort les auteurs de sabotages, nous agissons en état de légitime défense. Notre répression doit rester impitoyable !

Le syndicat des ouvriers métallurgistes de Berlin vient de décider à l'unanimité la grève immédiate. Depuis longtemps les pourparlers traînaient entre ouvriers et patrons : le ministre du travail est intervenu à titre d'arbitre, mais sa sentence n'a pas été acceptée par les ouvriers.

Quoi qu'il en soit, voilà un mouvement de grève déclenché et qui pourrait bien être le point de départ d'un mouvement général pour l'amélioration des salaires.

Des négociations sont en cours entre représentants des organisations patronales et des syndicats ouvriers en vue d'instituer des salaires à base stable fixés sur la valeur du dollar.

Justifié, tous les efforts sont restés vains. Mais les syndicats paraissent tenir ferme à leurs idées : ils constatent que la chute du mark a pour premier effet de décaler sans cesse les salaires qui, malgré ces relevements incessants, ne parviennent pas à suivre l'effondrement du mark.

De là l'idée de prendre pour base du salaire le dollar dont la valeur reste fixe. Naturellement, le patronat ne veut pas entendre parler de cette mesure qui le priverait de ses plus gros bénéfices en supprimant la spéculation.

Aujourd'hui la lutte est engagée. Comment se dénouera-t-elle ? Le gouvernement interviendra-t-il ? Ou verrons-nous s'étendre le mouvement de grève ?

D'ores et déjà, on peut juger du sérieux de la situation présente par le nombre de membres — un million et demi — que compte la *Fédération des ouvriers métallurgistes allemands*.

Tandis que l'économie allemande est menacée d'une profonde crise sociale, la presse pangermaniste, sans daigner vouloir discerner le péril, préche ouvertement, non plus seulement la résistance passive, mais le rébellion, la révolte décidée contre la France.

On en jugera par les lignes suivantes, détachées de la *Deutsche Zeitung*, lignes écrites en commentaires au meurtre d'une vingtaine de soldats belges.

Après avoir affirmé que l'attentat en question a provoqué de l'énerverment parmi les troupes d'occupation, la *Deutsche Zeitung* poursuit : « Cette constatation permet d'espérer qu'il est encore possible de transformer la résistance passive en une action de libération. »

« Ce résultat peut seulement être obtenu si les troupes d'occupation commencent à se sentir incertaines et si les soldats français, en montant dans les trains, ont le souci de savoir s'ils les quitteront en étant encore en vie. »

« Une troupe d'occupation qui se trouve constamment menacée s'use à la longue. L'impression morale est dominante, et elle obtiendra davantage que toute la résistance passive. »

On peut donc se demander en vertu de quel droit des journaux nationalistes allemands protestent contre les condamnations à mort des sauteurs.

Cette peine n'est, en effet, que la conséquence normale de la tactique conseillée aujourd'hui par la *Deutsche Zeitung*.

En condamnant à mort les auteurs de sabotages, nous agissons en état de légitime défense. Notre répression doit rester impitoyable !

Le syndicat des ouvriers métallurgistes de Berlin vient de décider à l'unanimité la grève immédiate. Depuis longtemps les pourparlers traînaient entre ouvriers et patrons : le ministre du travail est intervenu à titre d'arbitre, mais sa sentence n'a pas été acceptée par les ouvriers.

Quoi qu'il en soit, voilà un mouvement de grève déclenché et qui pourrait bien être le point de départ d'un mouvement général pour l'amélioration des salaires.

Des négociations sont en cours entre représentants des organisations patronales et des syndicats ouvriers en vue d'instituer des salaires à base stable fixés sur la valeur du dollar.

Justifié, tous les efforts sont restés vains. Mais les syndicats paraissent tenir ferme à leurs idées : ils constatent que la chute du mark a pour premier effet de décaler sans cesse les salaires qui, malgré ces relevements incessants, ne parviennent pas à suivre l'effondrement du mark.

De là l'idée de prendre pour base du salaire le dollar dont la valeur reste fixe. Naturellement, le patronat ne veut pas entendre parler de cette mesure qui le priverait de ses plus gros bénéfices en supprimant la spéculation.

Aujourd'hui la lutte est engagée. Comment se dénouera-t-elle ? Le gouvernement interviendra-t-il ? Ou verrons-nous s'étendre le mouvement de grève ?

D'ores et déjà, on peut juger du sérieux de la situation présente par le nombre de membres — un million et demi — que compte la *Fédération des ouvriers métallurgistes allemands*.

Tandis que l'économie allemande est menacée d'une profonde crise sociale, la presse pangermaniste, sans daigner vouloir discerner le péril, préche ouvertement, non plus seulement la résistance passive, mais le rébellion, la révolte décidée contre la France.

On en jugera par les lignes suivantes, détachées de la *Deutsche Zeitung*, lignes écrites en commentaires au meurtre d'une vingtaine de soldats belges.

Après avoir affirmé que l'attentat en question a provoqué de l'énerverment parmi les troupes d'occupation, la *Deutsche Zeitung* poursuit : « Cette constatation permet d'espérer qu'il est encore possible de transformer la résistance passive en une action de libération. »

« Ce résultat peut seulement être obtenu si les troupes d'occupation commencent à se sentir incertaines et si les soldats français, en montant dans les trains, ont le souci de savoir s'ils les quitteront en étant encore en vie. »

« Une troupe d'occupation qui se trouve constamment menacée s'use à la longue. L'impression morale est dominante, et elle obtiendra davantage que toute la résistance passive. »

## INFORMATIONS

### Dans la Ruhr

**Deux cheminots français attaqués**  
 Deux Allemands ont tiré des coups de feu sur un planton qui portait une dépêche au télégraphe à Essen.

Deux cheminots français ont été attaqués par une trentaine d'Allemands. Se sentant en danger, les Français ont essayé de se sauver après avoir tiré plusieurs coups de revolver en l'air. Un cheminot étant tombé, il a été assailli par les Allemands et frappé d'un coup de couteau à la tête. Son état est grave.

**Les Allemands condamneront-ils les sabotages ?**  
 Un certain revirement se fait sentir actuellement dans la presse allemande contre les attentats et les actes de sabotage qu'elle réprouve maintenant sévèrement comme étant inutiles et n'ayant pour effet que d'attirer de lourdes représailles sur la population civile.

Dans un avis officiel affiché à Mayence, les autorités hessoises désavouent les attentats criminels et recommandent à la population de s'opposer à l'action des saboteurs.

**Journaux interdits**  
 La « Dusseldorfer Zeitung » et le « Mittag » ont été interdits par l'autorité militaire, pour avoir écrit des articles tendancieux et avoir mis en doute la véracité du communiqué officiel de l'état-major sur l'attentat de Duisbourg en se servant pour ce faire d'une dépêche de l'agence Havas qu'ils avaient volontairement et sciemment falsifiée.

**Un arrangement avec les usines Krupp**  
 Un arrangement significatif vient d'être conclu entre M. de Bulow, directeur général des usines Krupp, et les autorités françaises d'occupation. M. de Bulow a promis de faciliter l'embarquement de 70 mille tonnes de charbon qui se trouvent dans les usines Krupp, aux environs de Dortmund, et les autorités françaises lui ont en échange promis de lui faciliter les moyens de transporter un certain nombre de produits métallurgiques destinés à l'exportation.

Cet arrangement est violemment attaqué par les journaux pangermanistes de la Ruhr.

**Des obus allemands explosent encore**  
 Un stock d'obus allemands a fait explosion au camp de désobusage de Doméger. Dans un rayon de 2 kilomètres, des careaux ont été brisés. Des fragments d'obus ont été projetés à un kilomètre du camp. Il n'y a pas d'accident de personne.

**Le taux de l'escompte en Angleterre**  
 La Banque d'Angleterre a élevé le taux de son escompte de 3 à 4 0/0.

**Lagrèvedes Dockers anglais**  
 On compte environ 30.000 dockers en grève à l'heure actuelle, dont 14.000 à Londres. Ceux de Manchester vont, paraît-il, suivre le mouvement, ce qui portera le nombre des grévistes à 40.000.

**Propagande bolcheviste en Turquie**  
 Les Turcs ont expulsé de Turquie M. Novikoff, de l'Agence officielle soviétique, pour s'être livré à la propagande bolcheviste.

**La liquidation des stocks**  
 La commission des spéculations, réunie sous la présidence de M. Joseph Courtier, député de la Haute-Marne, s'est préoccupée de la liquida-

### Un projet de voie d'eau de commerce à travers l'Europe

Sur l'initiative de MM. de Tinguy du Pouet et de Cassagnac s'est tenue à la Chambre une réunion de députés, au cours de laquelle M. de Bresson a exposé la genèse d'un projet de voie de commerce à travers l'Europe, pour contre-balancer l'emprise de la voie d'eau de la « Mitteleuropa » prussienne.

Ce projet tendrait à réunir l'Atlantique à la mer Noire, avec un débouché à Constanza. Les députés présents ont décidé la constitution d'un groupe d'études qui sera formé définitivement à la rentrée des Chambres.

### La Crise viticole

La Confédération générale des viticulteurs vient d'adresser à tous les parlementaires le texte de l'affiche qui sera apposée dans toute la France pour protester contre la crise qui atteint si gravement la viticulture. Cette affiche demande une forte protection douanière pour les paysans comme pour l'industrie, seul moyen de remédier à la vie chère et d'éviter la désertion des campagnes.

### Notre récolte de blé sera meilleure qu'on ne le pensait

D'après les renseignements recueillis le 5, au grand marché hebdomadaire des grains à la Bourse du commerce, le rendement de notre récolte de blé s'annonce bon. On estime que la production totale atteindra, si elle ne le dépasse pas, le chiffre de 75 millions de quintaux, au lieu de 66 seulement (chiffre officiel) l'an passé, soit 9 millions de quintaux de plus.

### Un trésor au fond de la mer

L'expédition organisée pour tenter de sauver le trésor du « Lusitania » a quitté Douvres le 5, à bord du « Semper Paratus », navire équipé spécialement pour la circonstance avec les appareils les plus modernes nécessaires à l'opération. On se souvient que le « Lusitania » au moment où il fut coulé par un sous-marin allemand, pendant la guerre, avait à bord trois millions de livres en or et de nombreuses valeurs industrielles enfermées dans des coffres d'acier hermétiquement clos.

### Tirages financiers

Ville de Paris 1912  
 Le n° 466.588 gagne 200.000 fr.  
 Le n° 394.497 gagne 10.000 fr.  
 Les cinq n° suivants gagnent chacun 1.000 francs :  
 36.485 81.228 97.288 207.717 496.187  
 Ville de Paris 1894-96  
 Le n° 303.795 gagne 100.000 fr.  
 Le n° 204.971 gagne 20.000 fr.  
 Les deux n° suivants gagnent chacun 10.000 francs :  
 100.701 142.065

### Chambre des Députés

Séance du 5 juillet 1923  
 Dans la séance du matin, la Chambre continue la discussion des interpellations sur la réforme de l'enseignement secondaire.

M. Herriot déclare que le décret ministériel relatif à cette réforme est inapplicable. Il voudrait une réforme des horaires et du régime des bourses, mais ce qui est surtout important, c'est la question des programmes. Il affirme que toutes les grandes associations, le personnel enseignant se sont prononcés contre la réforme. Pour lui, la culture latine ne peut porter ses fruits que mêlée à la culture grecque. Entre des études de grec inévitables, et des études latines médiocres, et une culture purement française, M. Her-

riot déclare préférer la culture française. Entre l'étude du latin sans le grec et l'étude du français, il choisit le français.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute le budget spécial pour l'exercice 1923 des dépenses recouvrables. M. Cachin demande s'il est vrai que le Gouvernement ait subventionné les agents séparatistes de Rhénanie, et les agents fascistes ou royalistes de Bavière.

M. Reibel, ministre des régions libérées, oppose le démenti le plus absolu à ces accusations. Puis il répond aux critiques faites sur les dépenses dans les régions libérées. Il n'y a plus que 5.000 fonctionnaires au lieu de 25.000. Il énumère les allocations du Gouvernement allemand pour appliquer les projets relatifs à l'exécution des grands travaux publics au compte des réparations. Il indique les saisies qui ont été opérées pour la France dans les pays occupés, et il se déclare partisan de l'emploi de la main-d'œuvre allemande. Il rappelle qu'il y avait 740.000 usines détruites et 590.000 sont reconstruites. Plus de 2 millions d'habitants sont revenus dans les régions libérées et sur 85 milliards de dommages de guerre, il n'y a plus à payer que 38 milliards.

La discussion générale est close. Les divers chapitres des régions libérées sont votés.

### Séance du 6 juillet 1923

La Chambre discute les interpellations de M. Dumesnil sur l'attitude de notre ambassadeur au Vatican en présence de la lettre du Pape relative aux réparations dues par l'Allemagne à la France. M. Dumesnil rappelle la lettre écrite par le Pape au cardinal Gaspari. Il estime que le Pape qui s'est désintéressé de la France, pendant la guerre, n'a pas le droit de se mêler aujourd'hui des mesures prises par la France en Allemagne. Il conclut que le maintien de l'ambassadeur au Vatican est inutile.

M. Sangnier soutient que la lettre du Pape n'a pas la signification que d'autres lui ont donnée.

M. Poincaré répond aux divers orateurs. L'ordre du jour pur et simple est voté par 388 voix contre 190.

### CHRONIQUE LOCALE

#### C'est la faute aux rats

Mercredi, au cours de la discussion relative à l'épuration des comptes de guerre, le ministre des finances a été amené à donner des chiffres impressionnants sur la quantité de pièces que la Cour des Comptes et l'administration des finances auront à examiner.

Il y a, a-t-il dit, 1.260 millions de pièces, représentant un volume de 2.400 mètres cubes. Si on plaçait ces pièces sur des étagères, celles-ci devraient avoir 1.652 kilomètres de long sur 3 mètres de hauteur.

Combien faudra-t-il de temps pour contrôler ces comptes ? Un député a déclaré : « Nous cherchons depuis 6 mois le compte du ravitaillement d'un gros négociant, sans pouvoir l'obtenir. » Et le ministre a avoué qu'il faut 2 ans environ pour établir un compte. Le dernier compte vérifié est celui de 1915.

rait été tout à fait sage d'ajouter que cet emprunt serait amorti par les bénéfices qui ne manqueraient pas d'être réalisés par l'exploitation de la ligne du chemin de fer.

Car, enfin, il faut bien croire que cette ligne ne sera pas toujours déficitaire ; et au cas où elle ferait plus que ses frais, il paraît de toute logique que ce soit elle qui paie l'emprunt et non pas le contribuable.

Mais, probablement que le ministre n'était pas sûr qu'il y ait des bénéfices possibles à réaliser. Il aurait pu, tout au moins, faire comme s'il devait y en avoir. Cela aurait fait plaisir aux contribuables qui, en vérité, trouvent que leurs feuilles d'impôts sont trop chargées.

LOUIS BONNET.

#### Légion d'honneur

La Croix de la Légion d'honneur a été décernée à M. Maurou, ancien architecte de la ville de Montauban, père de Mme Robinet, secrétaire général des Pupilles de la Nation dans le Lot.

M. Maurou a été élu pendant de nombreuses années dans le service des Ponts et Chaussées à Cahors.

Nos félicitations au nouveau légionnaire.

#### Médaille militaire posthume

La médaille militaire posthume est attribuée à notre compatriote le soldat Emile Laparra, originaire de St-Vincent-Rive-d'Oli, mort pour la France.

« Excellent soldat, d'un courage et d'un dévouement à toute épreuve. A trouvé une mort glorieuse à Perthes-Hurlus en se portant bravement à l'attaque des positions ennemies. »

Croix de guerre avec étoile d'argent.

#### Magistrature

Notre compatriote M. de Gouttes, juge suppléant rétribué à Montauban, est nommé juge au tribunal de Pamiers. Félicitations.

#### Médaille d'honneur

La médaille d'honneur du ministère des travaux publics est décernée à M. Rougeyres (Baptiste), chef cantonnier à Cahors, 30 ans de services.

Nos félicitations.

#### Jeux floraux

L'« Escalo Oubernhato » publié le palmarès de ses jeux floraux. Parmi les lauréats, nous relevons le nom de notre compatriote Liauzou, de Bio. Félicitations.

#### Notariat

M. Fontès est nommé notaire à la résidence de Limogne, en remplacement de M. Rames.

L'Office notarial de Varaire dont M. Fontès était titulaire, est supprimé.

#### Enseignement primaire

Mme Grave, institutrice suppléante, est chargée de la direction de l'école de filles de Vers, en remplacement de Mme Bonnet, en congé.

#### Postes

M. Tournié, facteur à Livernon, est affecté à la tournée Bousac-Cambes.

M. Bouzou, mutilé de guerre, est nommé facteur auxiliaire à Corn.

#### P. O.

M. Leymarie, sous-chef poseur à St-Denis-Martel, est nommé chef à Lalbenque. Nos félicitations.

#### La foire de samedi

La foire qui se tient à Cahors le 1<sup>er</sup> samedi après le 10, tombe, cette année, le jour de la Fête Nationale.

Des commerçants demandent si cette foire aura lieu, ou si elle sera avancée ou ajournée.

Il est d'usage lorsqu'une foire tombe un dimanche ou un jour férié, de tenir cette foire le jour précédent.

Est-ce que le 14 juillet, ne serait plus, à Cahors, considéré comme fête nationale ?

L. B.

#### La distribution postale du dimanche

A partir du 8 juillet, la distribution postale sera rétablie le dimanche dans toutes les communes.

Toutes les boîtes rurales seront levées. Il est rappelé que la distribution du dimanche comprend les missives, les cartes postales et les journaux expédiés par les éditeurs.

#### Conservatoire de Toulouse

Parmi les lauréates du concours du Conservatoire de Toulouse, nous sommes heureux de relever le nom de notre jeune compatriote, Mlle Palame, qui a obtenu un 2<sup>e</sup> prix d'Opéra-Comique.

Nos vives félicitations à l'excelle artiste dont les Cadurciens ont eu l'occasion d'apprécier la belle voix.

#### Déclaration d'association

Déclaration a été publiée au Journal Officiel de la création de la Société de chasse : « La Terreur de Combe-noire. »

But : Destruction des renards et des sangliers. Siège social à Larnagol.

### L'impôt sur le chiffre d'affaires

M. Bokanowski vient de déposer son rapport sur le projet de loi modifié par le Sénat relatif à la taxe sur le chiffre d'affaires.

Le rapporteur expose tout d'abord que les dispositions incorporées dans le projet viennent compléter, améliorer la loi du 25 juin 1920, et non la bouleverser.

En ce qui concerne les sociétés coopératives, les textes soumis à la Chambre ont pour objet de définir plus précisément le statut fiscal de ces sociétés afin qu'il soit désormais soustrait à l'arbitraire et à des discussions irritantes.

A propos de la surtaxe des importations, on sait que l'article 12 de la loi de 1920, afin de soumettre à des charges égales tous les importateurs de produits étrangers, frappait d'une surtaxe de 1 fr. 10 pour 100 les importations faites par une personne qui, n'ayant en France ni le siège de son commerce ni succursale, échappait à la perception de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

La même loi décidait, afin de ne point grever les matières premières nécessaires à l'industrie nationale que la majoration ne s'appliquerait point aux produits facturés quand le vendeur serait établi au pays d'origine.

Cet article n'a point atteint le but que ses auteurs s'étaient proposé. Les textes soumis à la Chambre auront pour but de mettre fin à une situation désavantageuse qui paralysait les importations.

Aux termes de l'article premier du projet seront assujettis à l'impôt de 1 fr. 10 pour 100 sur le chiffre d'affaires :

1<sup>o</sup> Tous les groupements d'achats en commun, syndicats agricoles et sociétés coopératives de consommation, qu'ils profitent ou non de l'exonération d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux édictés par l'article 15 de la loi du 31 juillet 1917 ;

2<sup>o</sup> Les personnes qui prêtent leur entremise pour l'achat ou la vente de marchandises, fournitures ou objets quelconques provenant de personnes non établies en France ;

3<sup>o</sup> Les personnes qui achètent directement des marchandises ou objets de personnes n'ayant pas d'établissement en France.

Le rapporteur général estime, en outre, que le moment n'est pas venu de parler de l'institution d'une taxe à la production. Cette question, dit-il, n'est pas mûre pour être discutée par le Parlement.

#### Remplacement des prestations

Le Préfet du Lot a rappelé aux Maires qu'aux termes des instructions ministérielles, le vote par lequel un Conseil municipal décide de remplacer la taxe des prestations par une taxe vicinale ne saurait engager la commune au delà de l'année pour laquelle le vote a été émis et que les Conseils municipaux qui enfreignent l'article 5 de la loi du 31 mars 1903 doivent, chaque année, prendre une délibération spéciale à cet effet.

MM. les Maires sont priés de soumettre cette question au Conseil municipal en ce qui concerne les rôles de l'exercice 1924, et de transmettre, sans retard, à la Préfecture, deux copies de la délibération qui aura été prise à ce sujet.

#### Assistance médicale gratuite

Par arrêté préfectoral, les indigents inscrits sur les listes d'assistance communales et atteints de maladies des yeux, du nez, de la gorge et des oreilles pourront être envoyés à la consultation chez M. le Docteur Périé, médecin à Cahors, 2, Cours Vaxis, les mardi et vendredi.

Ils pourront, si besoin est, être admis à l'Hospice de Cahors sur la présentation d'un certificat du médecin traitant visé par le Président du Bureau d'assistance de la commune du domicile de secours.

#### Monument Bourseul

Liste de souscripteurs (suite).

Personnel des P. T. T. du Calvados	126.80
Personnel des P. T. T. des Côtes-du-Nord	303.60
Ecoles laïques de Payrac	17.50
Receveur de Hirson (Aisne)	6.50
Ecoles laïques de Catus (Lot)	18.00
Personnel des P. T. T. Office Tunisien	427.00
Personnel des P. T. T. de l'Allier	95.00
Personnel des P. T. T. de la Vendée	128.50
Personnel des P. T. T. de la Seine-Inférieure	172.70
Personnel des P. T. T. du Gard	343.15
Personnel des P. T. T. des services de la Seine	856.60
Receveur des Postes de Bousiès (Nord)	10.00
Receveur des Postes de Marceing (Nord)	9.50
Lycée Gambetta (Cahors)	64.00
Ecoles laïques de Sènaillac (Lot)	2.50
Ecoles laïques de Grézels (Lot)	5.00
Ecoles laïques de Souillac	10.30
Cours complémentaire des Ecoles laïques de Souillac	15.00
Ecoles laïques de St-Chignes (Lot)	11.35
Ecoles laïques de Duravel	5.35

#### Hyménée

Samedi matin, a été célébré le mariage de Mlle Marie-Jeanne Morcq, la gracieuse fille de l'entrepreneur de plâtrerie bien connu, avec M. Maisonneuve Félix, comptable.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

#### Association amicale des cheminots retraités

Une réunion générale des cheminots retraités aura lieu le 8 courant à 2 h. précises dans une salle de l'Hôtel de Ville. Tous les agents retraités et en activité de service, qu'ils fassent ou non partie de la Société, sont priés d'assister à cette réunion.

#### La foire aux chiens

Nous avons appris avec plaisir que la foire aux chiens, organisée par la Saint-Hubert-Club quercynoise, vient d'être reconnue par la Saint-Hubert-Club de France.

En raison de ce fait, les opérations de cette manifestation deviennent officielles et les prix obtenus homologués pour la France entière.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'importance de cette reconnaissance officielle de la foire aux chiens de Cahors, qui fera de notre ville un important marché de chiens, connu désormais et classé dans tout notre pays.

Disons cependant que c'est là un magnifique résultat obtenu en peu de temps, puisque la foire aux chiens de Cahors n'a que trois ans d'existence.

#### Jury criminel

Par arrêté préfectoral, le nombre des jurés à inscrire sur la liste annuelle du Jury criminel du Lot, est fixé à 352.

Arrondissement de Cahors : 156 ; Arrondissement de Figeac : 118 ; Arrondissement de Gourdon : 98.

#### Fête de bienfaisance

Le Comité d'organisation de la Fête de bienfaisance donnée par la « Solidarité Militaire » (Section de Cahors), le 1<sup>er</sup> juillet, sur les Allées Fénelon, adresse à la Presse, aux généreux souscripteurs, aux Sociétés sportives et musicales et à la population Cadurcienne ses vifs remerciements pour le concours désintéressé qu'ils ont bien voulu lui témoigner. Il remercie tout particulièrement, M. G. Loursay, basse chantante de l'Opéra-Comique, qui quoique en déplacement le matin même à Aurillac et malgré les difficultés de communication a tenu à rehausser par sa présence, l'éclat de cette fête et la parfaite réussite du concert. Aussi les applaudissements ne lui furent pas ménagés car il chanta admirablement « l'Ode à Gambetta » si goûtée par nos compatriotes et l'air du Toréador dans Carmen où il manifesta une fois de plus ses merveilleuses qualités d'artiste.

Merci aussi à nos charmantes quêtuses, qui par leur grâce surent atteindre les cœurs et contribuer ainsi à secourir les veuves et orphelins de la Société.

La quête faite au cours du concert au profit du « Monument aux Morts » rapporta 187 fr. 50 qui furent versés sur-le-champ à M. Alphonse, Président.

Et maintenant que la Fête est terminée, le Président de la section remercie tous les membres honoraires qui se sont fait inscrire et fait un pressant appel à tous les favorisés de la fortune, pour suivre leur exemple.

La cotisation annuelle est de 5 fr. Les anciens combattants de la guerre 1914-1918 et les anciens militaires peuvent dès maintenant se faire inscrire comme membres participants (cotisation annuelle, 6 fr, plus 1 fr. de droit d'entrée). Demander les statuts dont la devise est « aidons-nous les uns les autres » à M. Massip, Président de la Section, rue Emile-Zola, et les bulletins d'adhésion à M. Imbert, journaux, Boulevard Gambetta.

#### C.P.S.M. et B.E. (3-Subdivision)

La 2<sup>e</sup> session de 1923, des examens sanctionnant la préparation militaire de la jeunesse aura lieu à Cahors aux dates suivantes :

C. P. S. M. 1<sup>er</sup> et 2 septembre.

B. S., 9 septembre.

Pourront prendre part à ces épreuves :

a) Les appelés du 2<sup>e</sup> contingent de la classe 1923 ;

b) Les candidats à St-Cyr ;

c) Les jeunes gens qui, âgés de plus de 18 ans voudraient devancer l'appel en novembre.

Cette dernière catégorie devra au préalable se munir d'un certificat d'aptitude physique délivré par un bureau de recrutement.

Les demandes des intéressés devront parvenir au Bureau de l'E. E. P. caserne Bessières, à Cahors, le 10 août au plus tard.

Les demandes des candidats appartenant à des S. A. G. seront centralisées par leurs sociétés qui se chargeront de les transmettre dans les conditions habituelles pour la date ci-dessus.

Nota : Pour toute demande de renseignements, s'adresser à l'adjudant Volckaert faisant fonctions de chef de section subdivisionnaire d'E. E. P. à Cahors.

#### Prise d'armes

Une prise d'armes aura lieu à Cahors le 14 juillet. Les militaires ou anciens militaires auxquels un décret a conféré la Légion d'honneur ou la Médaille militaire, et qui désirent

recevoir officiellement à cette occasion leur décoration voudront bien le faire connaître au Colonel Commandant d'armes pour le 12 juillet au plus tard, en lui remettant leurs insignes ainsi que les pièces justificatives de leur identité et de l'attribution de leurs décorations.

#### Alevinage

Par les soins du service des Ponts et Chaussées, 35.000 carpes, brèmes, goujons, cabols, provenant du frai recueilli, l'année dernière, par les agents de cette administration, ont été immergés dans le Lot.

#### Plainte

M. Couderc, propriétaire à Arcambal, a déposé une plainte contre des voisins qu'il accuse de lui avoir volé des paquets d'ail.

Une enquête est ouverte.

#### Engin prohibé

La gendarmerie de Cahors a trouvé un verveux qui avait été placé dans le Lot, non loin d'un moulin. Elle recherche le braconnier.

#### Associations syndicales

Les propriétaires de la commune de St-Projet intéressés à l'amélioration et à l'entretien du chemin rural de St-Projet à la Croix-Blanche ont déclaré se constituer en association syndicale pour l'exécution de travaux.

Les propriétaires de la commune de Linac ont également déclaré se constituer en association syndicale pour l'élargissement et l'amélioration du chemin dit de Capmeil.

Par arrêté préfectoral, ces associations ont été autorisées.

#### Au magasin des tabacs

M. Paul Brugidou, trente ans, ouvrier au magasin des tabacs, a été blessé au pied gauche par la voiturette sur laquelle il chargeait une balle de tabac.

Cet accident a obligé le blessé à interrompre son travail.

#### A la gare

En déchargeant un wagon à la gare de Cahors, M. Henri Boy, vingt-huit ans, homme d'équipe, voulut transporter une lourde caisse, l'effort qu'il fit en maniant ce fardeau lui occasionna des contusions qui entraîneront un repos de dix jours.

#### Coups et blessures

Un propriétaire de St-Cernin, M. Carbonnier, 66 ans, conduisant son troupeau de brebis passa devant la porte de son voisin Tailhade, 58 ans, qui était occupé à affûter des faux. Comme le bruit qu'il faisait, effrayait les brebis, Carbonnier pria Tailhade de cesser son travail.

Celui-ci ne répondit rien et continua à affûter les faux et à effrayer les brebis. Carbonnier, furieux, frappa Tailhade d'un coup de bâton. Tailhade a été blessé à la tête : il a reçu les soins du docteur Jardel.

Plainte a été portée au Parquet de Cahors par Tailhade contre Carbonnier.

#### Méprise

Au cours d'une battue dans les bois de Nougayrac (Saint-Martin-Labouval), un jeune chasseur sans expérience, ayant vu quelque chose remuer dans un fourré autour duquel les chiens aboyaient, crut avoir affaire à un sanglier et tira dessus. Ce fut un âne qu'il atteignit et le coup avait si bien porté que la pauvre bête en est morte quelques jours plus tard.

#### Tombola

Voici la liste des numéros gagnants de la tombola au profit de l'œuvre de la Goutte de lait, tirée le mercredi 9 juillet :

Numéros : 685, un porte-plume ; 785, une bouteille anisette ; 430, bouteille Kina ; 60, porte-bouquet ; 794, foyer maquette ; 704, statuette ; 855, sachet mouchoirs ; 329, jardinière cristal ; 711, bouteille Mirabelle ; 610, souliers enfant ; 606, 610, 139, 138, 868, 186 gravure ancienne ; 966, panier vannier ; 763, corbeille à pois ; 322, flacon parfum ; 225, blouse ; 991, timbale argent ; 116, tapisserie ; 482, collier argent ; 921, ombrelle ; 442, bouteille Franciscaïne ; 180, boîte savonnettes ; 930, porte-bouquet ; 881, petits beurres ; 598, seau à biscuits ; 835, sujet porcelaine ; 649, grès flammé ; 469, chaussures ; 615, bottines enfant ; 942, sac à main ; 612, boîte de biscuits ; 982, tricet enfant ; 829, boîte de papier à lettre ; 689, boîte savonnettes ; 914, poudre de riz ; 358, éventail, 906, chapeau de dame ; 883, plateau porcelaine ; 481, couvre théière ; 925, couvre-livre ; 22, robe enfant ; 11, vide-poche ; 673, un livre ; 248, deux livres ; 531, 3 livres ; 159, un livre ; 972, buvard sous-main ; 651, petite théière ; 456, vase grès ; 905, cachet marbre ; 99, lampe pigeon ; 623, sachet à mouchoirs ; 581, 191, 14, 351, 539, 844, deux flacons eau de Cologne ; 629, garniture bureau argent ; 471, garniture bureau ; 741, chapeau d'enfant ; 603, bouteille orangeade ; 543, bouteille citronnade ; 504, mouchoirs ; 138, vase verre ; 843, vin Banyuls ; 570, plateau laque ; 794, deux tasses ; 160, terre cuite ; 854, chauffe-liquide ; 659, robe enfant ; 949, vaporisateur ; 32, coquetier argent ; 371, encrier ; 454, coupe argent ; 331, combinaison jersey ; 203, grès flammé ; 382, sachet à mouchoirs ; 247, beurrier argent ; 754, coupe-papier ; 162, souliers enfant ; 787, bonbonnière ; 90, une eau-forte ;

883, truffes et pâté ; 223, ombrelle ; 505, souliers enfant ; 895, chemise linon ; 60, costume garçonne ; 887, porte-bouquet ; 136, vide-poche ; 213, coupe-papier ; 225, mouchoirs ; 893, bavette ; 261,214, cache-corset ; 542, bonbonnière en porcelaine ; 20 déjeuners porcelaine ; 667, encrier onyx ; 50, orangeade ; 643, citronnade ; 91, pantoufles enfant.

Les lots pourront être retirés chez de-Ville.

#### Vélocé Sport Cadurcien

Les grandes fêtes du Rallye-Ballon organisées pour demain dimanche 8 juillet par le Vélocé Sport Cadurcien s'annoncent sous les plus heureux auspices.

Dès 8 heures du matin, commencera sur la place de la République, le gonflement du ballon « Le Petit Parisien », de 600 m<sup>3</sup>, offert gracieusement par Le Petit Parisien et monté par l'aéronaute Vernanchet.

C'est donc à une belle ascension que sont conviés tous les Cadurciens, d'autant que le beau temps ne peut manquer d'amener dans notre ville de nombreux étrangers, attirés par la nouveauté du spectacle.

Le Corso fleuri promet également d'être des plus réussis. Malgré la saison avancée, les fleurs ne manquent pas. Il suffirait pour s'en convaincre d'aller voir les jardins de nos meilleurs fleuristes cadurciens, où les dahlias, les géraniums, les glaiuvs même, jettent l'éclat de leurs plus vives couleurs. Tous nos compatriotes pouvant disposer d'une automobile ne manqueront certainement pas au Corso fleuri, et rivaliseront de goût dans la décoration de leurs voitures. On parle déjà d'une voiture en géraniums rouges et d'une autre en dahlias grenat.

Les bicyclettes fleuries sont également nombreuses, ainsi que les voitures, parmi lesquelles on nous annonce déjà de fort jolies décorations inédites. Il semble d'ailleurs que ces derniers jours une vive émulation se manifeste partout pour donner à cette fête l'éclat des batailles de fleurs de jadis.

Les engagements affluent pour le Rallye-Ballon, qui promet d'être très disputé. La nouveauté de cette course réalisée pour la première fois dans ces conditions à Cahors permet d'espérer qu'elle va susciter un vif intérêt.

Les jeux cyclistes prévus au programme ne peuvent manquer d'intéresser le nombreux public qui se pressera demain sur les Allées Fénelon, à l'ombre des marronniers.

Le Vélocé tient à remercier la population Cadurcienne tout entière de l'accueil chaleureux qu'il a reçu partout et des encouragements précieux qui l'ont aidé dans sa renaissance et dans l'organisation de sa fête annuelle. C'est sympathie agissante étonnante que le Vélocé a eu raison de servir et de renouer la vieille tradition cadurcienne de ses fêtes annuelles.

Règlement du Rallye-Ballon. — Les concurrents du Rallye-Ballon seront rassemblés à partir de 13 h. 45, sur le Boulevard Gambetta, en face l'Hôtel-de-Ville, dans l'ordre suivant : automobiles, motocyclettes, cycles, face au sud. Après l'ascension du Ballon et au signal donné, les concurrents s'élanceront à la poursuite du Ballon. Ce dernier ayant atterri, ils devront aller jusqu'à lui et se munir de la carte qui leur sera donnée par l'aéronaute.

Le classement des concurrents se fera d'après leur ordre d'arrivée à Cahors jusqu'à 18 h. et au siège social après cette heure.

Voici la liste des prix attribués au Rallye-Ballon :

Autos : 1<sup>er</sup> prix : Une médaille offerte par le Réveil du Lot ; 2<sup>e</sup> prix : 50 fr. Motocyc : Prix unique : 50 fr.

Vélos : 1<sup>er</sup> prix : 50 fr. ; 2<sup>e</sup> prix : 40 fr. ; 3<sup>e</sup> prix : un stylographe Sempier offert par M. Bergon ; 4<sup>e</sup> prix : une médaille offerte par le Télégramme ; 5<sup>e</sup> prix : 10 fr.

Autos, bicyclettes et voitures fleuries. — Les concurrents seront rassemblés à 15 h. 30 sur la place Lucrétius à la Barbacane. Départ à 15 h. 45. Descente du boulevard Gambetta et tours des allées.

De superbes bannières aux couleurs du Vélocé, bleu et or, seront décernées aux concurrents.

Voici la liste des prix : Médaille offerte par la Petite Gironde au 1<sup>er</sup> classé des autos ; 2<sup>e</sup> prix : Médaille offerte par l'Express du Midi ; 3<sup>e</sup> prix : Un objet d'art ; 4<sup>e</sup> prix : Un objet d'art ; 5<sup>e</sup> prix : Une bicyclette offerte par la France.

Bicyclettes fleuries. — 1<sup>er</sup> prix : Une bouteille liqueur jaune, offerte par M. Salgues ; 2<sup>e</sup> prix : Une bouteille d'orangeade offerte par M. Delfort, la Franciscaïne ; 3<sup>e</sup> prix : une bouteille de citronnade, offerte par M. Delfort, la Franciscaïne.

Voitures fleuries. — Prix : Un objet d'art.

Course de demoiselles. — Les concurrentes devront accomplir 5 tours de piste. 1<sup>er</sup> prix : Un coffret parfums offert par M. Duthil, coiffeur ; 2<sup>e</sup> prix : Une boîte de chocolat fantaisie, offerte par M. Salgues ; 3<sup>e</sup> prix : Une montre de sac pour dame offerte par M. Ladevèze ; 4<sup>e</sup> prix : article de toilette offerte par M. Popovitch.

Course de garçons. — 5 tours de piste. — 1<sup>er</sup> prix : 5 fr. ; 2<sup>e</sup> prix : 3 fr. ; 3<sup>e</sup> prix : 2 fr.

Course aux anneaux, à la valise. — Pour chacun de ces jeux 2 prix de 10 et 5 fr. sont prévus.

Grand concours de ballonnets. — Dès 13 h. 1/2, sur la place derrière le Monument Gambetta, aura lieu jusque vers 14 h. 30, le départ du concours des ballonnets, qui va remporter le plus vif succès. Chaque concurrent inscrira son nom et son adresse sur une carte postale timbrée, qui lui sera remise moyennant la somme de 0 fr. 25 et qui sera remise aux commissaires avec la somme de 50 centimes pour le ballon. Le ballon sera aussitôt lâché par les commissaires. Les 10 ballons ayant accompli la plus grande distance, d'après le cachet de la poste, se disputent les prix dont le premier est un stylo Sempier d'une valeur de 30 fr.

Les ballonnets, offerts gracieusement par M. Priolo, seront gonflés au gaz. Les personnes qui auront renvoyé les cartes recevront un souvenir. La clôture du renvoi des cartes est fixée au 15 juillet dernier délai.

Souhaitons que les petits ballonnets du Vélocé battent tous les records de distance.

Comme l'on voit, les attractions nombreuses ne manqueront pas à ces brillantes fêtes. Ajoutons que l'Association des Dames, nos excellentes sociétés musicales prêteront leur concours durant toute l'après-midi et salueront l'ascension du Petit Parisien d'un de leurs plus entraînants pas redoublés.

Entrée dans l'enceinte réservée du ballon est de 1 fr.

L'entrée générale à la fête est de 1 fr. 50, les chaises sont à 3 fr.

Comme nul ne peut connaître à l'avance la direction du ballon, les concurrents du Rallye sont priés au départ de ne pas essayer de traverser la foule. Ils n'ont qu'à partir du boulevard par des rues adjacentes.

L'enceinte réservée du ballon sera fermée à partir de midi.

Une grosse surprise sera probablement réservée aux sportifs et au public cadurcien pour la soirée.

#### ÉTAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 30 juin au 7 juillet 1923

#### Naissances

Marcouls Georges, St-Henri-Vincent Angèle, rue Nationale, 13. Cayrac Suzanne, rue Neuve des Badermes.

#### Publications de Mariages

Laclau Félix, comptable à Bordeaux (Gironde) et Hormière Lucie, steno-dactylo, à Cahors, Bridat Jules, cuisinier, et Bach Rose s. p., à Cahors.

#### Mariage

Maisonneuve, Pierre, ajusteur-mécanicien, et Morcq Marie-Jeanne, s. p.

#### Décès

Buffet Clémence, épouse Doulaou, s. p. 70 ans, rue P. Wilson. Monsou Louis, s. p., 73 ans, rue P. Alban, 2. Gaillard Michelle, 4 mois, rue Tapis-Vert, 10. Charnaux Marie, 14 ans, Avenue du Nord. Audegain Jean, s. p., 73 ans, rue P. Wilson. Crabol Baptiste, cultivateur, 69 ans, à la Rosière.

#### Discours de M. Chéron à Lisieux

#### Tout va bien

Air : La Souris noire.

A l'issue de cette réunion, J' m' sens, messieurs, plein d'émotion : Vous n'avez tant tressé d'guirlandes, Que j'vous demande La permission. Hommes d' Terre et d'agriculture, D'vous dir' deux mots sur la Soudure, Car, en bon Ministre zélé, Je m'occupe, au pis aller, De tous vos produits et du blé !

Tout va bien, tout est prospère Dans les airs, comme sur la terre, Aoit vient vers nous très empressé. Champignons et choux vont pousser. Il pleut moins que l'année dernière. Nous aurons d' la pomme de terre, La vign', sur les coteaux, s' maintient Je vous le dis, ça va très bien !

Laissons de côté les Questions Qui donnent de l'irritation Car la Rhuur, toutes les Affaires Très étrangères C'est pas mes oignons !

Comm' je ne rev' que Blés et Beauce, Si tout est en chair et en hanse Je ne veux pas qu'au Ministère, Prés de Colrat et Le Trocquer Je sois le Chéron Le Trop cher.

Tout va bien, tout est prospère Dans les airs, comme sur la terre. Le blé vient sans savoir pourquoi. Les oies grass' ont des cris's de foi ! Tout va sans heurts et sans secousse. A la Vach' comme je le pouesse. Bien traire et laisser dire : eh bien ! C'est ma devise, citoyens !

Tout va, tout prospère, en un mol, Tout l' monde a l'impôt sur les os, C' n'est partout que joie, allégresse, Car tout engraisse, Même les veaux.

La volaille se vend dans les foires, L' cochon est dodu, j'aime à croire, Et puis, en décembre, morbleu, Cet animal si savoureux !

S' cass'ra la Truffe en f'sant l' saut Péri-Tout va bien, tout est prospère Dans les airs, comme sur la terre, Et surtout dans les Perceptions, Poussez des feuil' d'imposition.

Et les Basse-cours sont remplies Hausse-Cours, crient les Bouch'ries, Mais l' fromage s'écoute bien Et ma p'tit s'anté se maintient !

Armand LAGASPIE.

#### PALAIS



**Le Dimanche 15 Juillet, à 14 heures, aura lieu à Prayssac (Lot), par le ministère de Maître DUTOURS, notaire, une vente aux enchères publiques de marchandises neuves (grand assortiment de conserves alimentaires, denrées diverses, poterie, verrerie, etc., etc.).**  
 Provenant de la liquidation de la Société Coopérative « La Prayssacoise ».  
 La vente sera faite au comptant et il sera perçu 10 % en sus du prix pour les frais.  
 Le liquidateur amiable :  
 Greffier de la Justice de Paix du canton de Pray-L'Évêque, F. BERSEGL.

**TRICOT A LA MAIN**  
 Bonneterie pour Dames et Enfants  
**Mme veuve DEMARS**  
 69, boulevard Gambetta

**LA PHOSPHODE GARNAL**  
 Médication iodotannique phosphatée  
 Remplace l'huile de Foie de Morue  
**Prix du Flacon : 40 francs**  
**UN SEUL MODÈLE DE FLACON**  
**GRANDEUR UNIQUE**  
 En vente dans toutes les Pharmacies

**A VENDRE**  
 Une **CUVE** en parfait état  
 Contenant environ 35 barriques  
 S'adresser au Bureau du Journal

**TRANSPORT - DÉMÉNAGEMENTS**  
**et Location Automobiles**  
**G. RIVIÈRE, Mécanicien**  
 Bureaux : 2, place Rousseau, CAHORS  
 Prix les plus réduits

**Salle de Vente**  
 62, rue E. Zola, CAHORS

**A LIQUIDER**

Bonne bicyclette, ancien modèle, marque *Clement* . . . 50 fr.  
 Un lit en noyer une place avec bon sommier . . . 65 fr.  
 Un lit fer laqué avec bon sommier . . . 45 fr.  
 Très bon lit pliant . . . 80 fr.  
 Glaces et autres objets

**Aux amateurs d'ancien**

Allez voir chez **CAMBRAI**, marchand de meubles, 18, rue des Soubirous, à côté de la prison, son assortiment d'armoires, commodes, bahut ordinaire et à retrait, vaisselier, tables ordinaires, chaises, vaisselle et autres bibelots en tous genres.  
 Vous trouverez aussi tout l'assortiment du meuble moderne ainsi qu'un piano avec son tabouret en assez bon état.

Imp. COUESLANT (Personnel intéressé)  
 Le co-gérant : M. DAROLLE

**Hôtel de Vente**  
 4, rue Blanqui, à CAHORS

Près des ateliers de MM. Bénéstèbe-Argitalas

Actuellement vous y trouverez : table de salle à manger noyer massif 24 couverts ; chaises salle à manger cuir, dossiers en noyer, dessus marbre, assiettes appliquées salle à manger, table à jeu et toilette acajou, commodes dessus marbre, et objets divers d'ameublements.

Etude de M<sup>e</sup> L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot), successeur de M<sup>ss</sup> VIVAL, MALRIEU et LOUBET

# VENTE SUR LICITATION

Adjudication fixée au **VENDREDI VINGT-SEPT JUILLET MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice, à Figeac, boulevard Président-Wilson**

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre parties par le Tribunal civil de Figeac, le cinq octobre mil neuf cent vingt-deux, enregistré et signifié,  
 Il sera procédé, le **VENDREDI VINGT-SEPT JUILLET MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à QUATORZE HEURES**, à l'audience des criées du Tribunal civil de Figeac, au Palais de Justice, à Figeac, Boulevard Président-Wilson, devant Monsieur SAUVETRE, juge-suppléant près le dit tribunal, commis à cet effet, et, en cas d'empêchement de ce magistrat, devant Monsieur le Président du siège, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, indivis entre parties.  
 Cette vente est poursuivie à la requête de :

- Monsieur François CANTALOUBE, propriétaire-agriculteur, demeurant aux Escarits, commune de Fons ;
- Madame Adélaïde CANTALOUBE, sans profession, et Monsieur Léon COUTOUS, employé de commerce, son mari, qui l'autorise, demeurant ensemble à Bordeaux, numéro 18, rue de Coulet ;
- Monsieur Achille LAPOULVELAIRE, sous-chef de gare, demeurant à Aurillac ;
- Monsieur Arthur LAPOULVELAIRE, mécanicien à la Compagnie d'Orléans, demeurant à Cahors, rue Olivier-de-Magny ;
- Messieurs Achille et Arthur LAPOULVELAIRE, agissant comme seuls héritiers de leur mère, dame Rose CANTALOUBE, veuve de Jean LAPOULVELAIRE, décédée

en cours d'instance, en son domicile, à Gaillac, Tarn, le trente janvier mil neuf cent vingt-trois ;

- Monsieur Paul VAYSSAC, propriétaire-agriculteur, demeurant à Laval, commune de Saint-Perdoux (Lot) ;
- Monsieur Désiré-François CUVILLIER, sans profession, demeurant à Poix (Somme), actuellement à l'asile-hospice de Frocourt, annexe de la Haye-St-Pomain (Somme) ;
- Madame Marie-Rose CUVILLIER, sans profession, veuve de Monsieur Louis-Philippe-Jean-Baptiste-Octave SELLIER, demeurant à Poix (Somme), numéro 38, rue Porte-Boîtes ;
- Madame Marie-Octavie-Mélanie SELLIER, épouse divorcée de Monsieur Fulgence-Adolphe-René LOYANT, demeurant à Amiens, 103, rue Saint-Leu ;
- Monsieur Camille CUVILLIER, employé, demeurant à Paris, rue de Javel, numéro 10 ;
- Monsieur Eugène-Gustave BEUCHER, demeurant à Malakoff (Seine), rue Rouget-de-l'Isle, numéro 5 ;
- Madame Marguerite-Augustine BEUCHER, ménagère, veuve de Monsieur Félix ROUGIER, demeurant à Asnières (Seine), rue des Bourguignons, numéro 178 ;
- Monsieur Alexandre LAVOLET, comptable, demeurant à Malakoff (Seine), rue de la Tour, numéro 6 ;
- Madame Marie-Madeleine Eugénie LAVOLET, sans profession, et Monsieur Charles-Edouard WATREPONT, bitumier, son mari, qui l'autorise, demeurant ensemble

à Malakoff, numéro 16, Passage Picard ;  
 Liciteurs ayant Maître NUVILLE pour avoué ;

D'une part. Elle aura lieu en présence ou eux dûment appelés de :

- Madame Marie CANTALOUBE, sans profession, épouse de Monsieur Jean-Marie OSBORNE, domiciliée aux Escarits, commune de Fons ;
- Madame Julienne-Camille-Victoire CUVILLIER, sans profession, épouse divorcée en premières noces du sieur Victor FAURE, et Monsieur Henri-Joseph DANHIEZ, employé boucher, son mari, en secondes noces, qui l'autorise, demeurant ensemble à Paris, rue Damville, numéro 4 ;
- Madame Marthe-Marie-Julie JEANNIOT, sans profession, veuve de Monsieur Hippolyte CUVILLIER, demeurant à Fort-de-France (Martinique), « prise tant en son nom personnel, s'il y a lieu, que comme tutrice légale de ses six enfants mineurs, issus de son mariage avec le dit Hippolyte CUVILLIER, domiciliés avec elle, ci-après nommés : a) Monsieur Hippolyte-Charlemagne-Claude CUVILLIER ; b) Mademoiselle Berthe-Marie-Thérèse-Juliette CUVILLIER ; c) Monsieur André-Louis-Henri CUVILLIER ; d) Mademoiselle Georgette-Louise-Andrée CUVILLIER ; e) Monsieur Julien-Edme-Victor CUVILLIER ; f) et Monsieur Maurice-Gaston-Edouard CUVILLIER » ;
- Cointendants ayant Maître NUVILLE pour avoué ;
- D'autre part.

**DÉSIGNATION**  
 DES  
**immeubles à vendre**

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

- Une terre, sise au lieu dit

« Le Pech », commune de Fons, paraissant portée à la matrice cadastrale de la commune de Fons sous le numéro 547 p., de la section B, pour une contenance de vingt ares, troisième classe, et pour un revenu de trois francs, vingt centimes ;

- Une vigne, sise au même lieu dit, paraissant portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 547 p., de la section B, pour une contenance de dix-huit ares, vingt centimes, deuxième classe, et pour un revenu de dix francs dix-neuf centimes ;
- Ces deux parcelles cadastrales forment un seul tènement, sis au lieu dit « Le Pech », commune de Fons, et confrontent, du Nord, à Moulènes, de l'Ouest, du Midi et de l'Est à chemins ;
- Un jardin, sis au lieu dit « Fons », même commune, paraissant porté à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 496, de la section C, pour une contenance d'un are, quarante centiares, classe II, et pour un revenu de cinquante-six centimes ;
- Un sol de maison, sis au lieu dit « Fons », même commune, paraissant porté à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 497, de la section C, pour une contenance de cinquante-cinq centiares, sans désignation de classe, ni de revenu ;
- Une maison, sise au lieu dit « Fons », paraissant portée à la matrice cadastrale des propriétés bâties de la dite commune sous le numéro 497, de la section C ;

Ces deux parcelles cadastrales forment un seul tènement, sis au lieu dit « Fons », dite commune, et confrontent : du Midi, à la route de Figeac, de l'Est, à rue publique, du Nord, à maison de la veuve Chartrou, et de l'Ouest, à maison Delpon.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Fons, canton Ouest et arrondissement de Figeac, département du Lot.

Ils seront vendus, tels qu'ils se poursuivent et se comportent, sans en rien excepter, ni réserver.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par maître L. NUVILLE, avoué, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Figeac, où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

En cas de surenchère du sixième, les frais de première enchère, de surenchère, et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la vente sur surenchère, seront supportés par les vendeurs, mais seulement jusqu'à concurrence de la différence entre le prix de la première adjudication et celui de l'adjudication sur surenchère. Si le montant des frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de vente sur surenchère est supérieur à cette différence entre l'ancien prix et le prix nouveau, l'excédent des dits frais incombera à l'adjudicataire sur surenchère, qui en sera tenu en sus de son prix d'adjudication.

**LOTISSEMENT**  
 ET  
**MISE A PRIX**

L'adjudication des immeubles ci-dessus désignés aura lieu aux jour, lieu et heure sus-indiqués, en un seul lot, sur la mise à prix de deux mille francs, 2.000 fr. ci . . . . .

Il est déclaré, à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable. Figeac, le deux juillet mil neuf cent vingt-trois.  
 L. NUVILLE, avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître NUVILLE, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, Boulevard Président-Wilson.

Etudes de M<sup>e</sup> L. SALGUES DE GENIÈS, Notaire à Marcilhac (Lot) et de M<sup>e</sup> L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot), Successeur de M<sup>ss</sup> VIVAL, MALRIEU et LOUBET

# VENTE SUR LICITATION D'IMMEUBLES bâtis et non bâtis

sis à Saint-Sulpice, canton de Cajarc (Lot)

Adjudication fixée au **DIMANCHE VINGT-NEUF JUILLET MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à QUATORZE HEURES en la Mairie de Saint-Sulpice, par devant M<sup>e</sup> SALGUES DE GENIÈS, Notaire à Marcilhac**

En exécution d'un jugement sur requête, rendu par le Tribunal civil de Figeac, le trente mars mil neuf cent vingt-trois, enregistré ;

Il sera procédé, le **DIMANCHE VINGT-NEUF JUILLET MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à QUATORZE HEURES**, en la mairie de Saint-Sulpice, devant Maître SALGUES DE GENIÈS, notaire à Marcilhac, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession du sieur Jacques BASSOUL, en son vivant propriétaire-cultivateur, demeurant à Saint-Sulpice, et de la communauté ayant existé entre lui et la dame Marie PRADINES.

Cette vente est poursuivie à la requête de :

- Monsieur Pierre-Phocion BASSOUL, propriétaire, demeurant à Saint-Sulpice ;
- Madame Philomène BASSOUL, sans profession, et M. Baptiste LIAUZUN, propriétaire, son mari, qui l'autorise, demeurant ensemble à Hautejac, commune de Brengues ;
- Monsieur Firmin BREIL, cultivateur, demeurant à Brengues ;
- Mademoiselle Eugénie BREIL, célibataire majeure, sans profession, demeurant à Brengues ;
- Madame Marie PRADINES, sans profession, veuve de Jacques BASSOUL, demeurant à Saint-Sulpice ;
- Monsieur Vincent BASSOUL, demeurant à Corbeil (Seine-et-Oise) ;
- Madame Maria BASSOUL, sans profession, veuve du sieur

Ferdinand MASBOU, demeurant à Nérac (Lot-et-Garonne) ;

- Mademoiselle Flavie BASSOUL, célibataire majeure, demeurant à Paris, rue Princesse, numéro 7 ;
- Monsieur Armand BASSOUL, cultivateur, demeurant à Cambou-lit ;
- Madame Marie BASSOUL, sans profession, et Monsieur Eugène DELCOUR, cultivateur, son mari, qui l'autorise, demeurant ensemble à Ceint-d'Eau, commune de Figeac ;
- Monsieur André BASSOUL, cultivateur, demeurant à Bagat, par Saint-Damès (Lot) ;
- Madame Zénoïde LACROUX, sans profession, veuve du sieur Casimir BASSOUL, demeurant à Cahors, rue des Soubirous, numéro 12, agissant comme tutrice naturelle et légale de Denyse, Roger et Sylvie BASSOUL, ses trois enfants mineurs, issus de son mariage avec le dit Casimir BASSOUL ;
- Liciteurs ayant Maître NUVILLE pour avoué.

Elle aura lieu en présence ou lui dûment appelé de :

Monsieur Auguste LACROUX, maçon, demeurant à Vic, commune de Capdenac (Lot), pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs BASSOUL, sus-nommés, nommé à ces fonctions par délibération du conseil de famille des dits mineurs, tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du canton de Castelnaud-Montrâtier le treize juin mil neuf cent vingt-trois, enregistré.

**DÉSIGNATION**  
 DES  
**Immeubles à vendre**

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

**LOTISSEMENT**  
 ET  
**MISES A PRIX**

**PREMIER LOT**

Le premier lot comprendra : Un corps de domaine en nature de maison d'habitation, bâtiments d'exploitation, patus, jardins, terres labourables, vignes, pâtures et friches, situé à Saint-Martin, commune de Saint-Sulpice, paraissant désigné au plan cadastral de la dite commune sous les numéros 521, 522 p., 523, 524 p., 524 p., 525, 526, 527, 528, 569, 570, section B, confrontant à propriété Francoual, et traversé par la route, contenance trois hectares, soixante-quatorze ares, dix centiares, revenu cent quatre francs, dix-sept centimes.

La mise à prix de ce lot sera de quinze cents francs, 1.500 fr. ci . . . . .

**DEUXIEME LOT**

Le deuxième lot comprendra : Divers immeubles en nature de bois et pâture, situés aux lieux dits Pourcayret et Cambou, commune

de Saint-Sulpice, paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune sous les numéros 89, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 114, 115, 116, section A, contenance un hectare, quatre-vingts ares, quatre-vingts centiares, revenu matriciel dix-neuf francs, soixante-trois centimes, confrontant à Pénacoste, Francoual, Castel, Richard et chemin public.

La mise à prix de ce lot sera de cent francs, ci . . . . . 100 fr.

**TROISIEME LOT**

Le troisième lot comprendra : Un immeuble en nature de terre labourable, situé au lieu dit « La Gravette », commune de Saint-Sulpice, paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune sous le numéro 165 p., section G, contenance vingt-et-un ares, treize centiares, revenu matriciel six francs, quatre-vingt-cinq centimes, confrontant à Trémoulet et chemin public.

La mise à prix de ce lot sera de trois cents francs, ci . . . . . 300 fr.

**QUATRIEME LOT**

Le quatrième lot comprendra : Divers immeubles en nature de terre et pâture, situés au lieu dit « La Gravette », commune de Saint-Sulpice, paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune sous les numéros 203, 204, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 213 p., section G, contenance soixante-trois ares, quatre-vingt-deux centiares, revenu matriciel treize francs, vingt-

huit centimes, confrontant à Mague, Bassoul et chemin.

La mise à prix de ce lot sera de six cents francs, 600 fr. ci . . . . .

**CINQUIEME LOT**

Le cinquième lot comprendra : Divers immeubles en nature de terre et pâture, situés au lieu dit Pradal, commune de Saint-Sulpice, paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune sous les numéros 236, 237, 238, 239, 240, 241, 250, 251, 252, 253, 291, section G, contenance soixante-sept ares, soixante-dix centiares, revenu matriciel sept francs, soixante-sept centimes, confrontant à Canéc, Ségala, Mamayou, et chemin.

La mise à prix de ce lot sera de trois cents francs, 300 fr. ci . . . . .

**SIXIEME LOT**

Le sixième lot comprendra : Divers immeubles en nature de pâture, terre, vigne et ruines, situés au lieu dit Pradal, commune de Saint-Sulpice, paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune sous les numéros 266, 267, 268, 269, 270 p., 285 p., 286 p., section G, contenance un hectare, quarante-deux ares, quarante centiares, revenu matriciel vingt-quatre francs, cinquante-sept centimes, confrontant à Ségala et chemin.

La mise à prix de ce lot sera de quatre cent cinquante francs, ci . . . . . 450 fr.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Saint-Sulpice, canton de

Cajarc, arrondissement de Figeac, département du Lot.

Ils seront vendus, tels qu'ils se poursuivent et se comportent, sans en rien excepter, ni réserver.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître SALGUES DE GENIÈS, notaire à Marcilhac, a été déposé en l'étude du dit Maître SALGUES DE GENIÈS, où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication. En cas de surenchère du sixième, les frais de première enchère, de surenchère, et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la vente sur surenchère, seront supportés par les vendeurs, mais seulement jusqu'à concurrence de la différence entre le prix de la première adjudication et celui de l'adjudication sur surenchère. Si le montant des frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de vente sur surenchère est supérieur à cette différence entre l'ancien prix et le prix nouveau, l'excédent des dits frais incombera à l'adjudicataire sur surenchère, qui en sera tenu en sus de son prix d'adjudication.

composés de la manière indiquée ci-dessus, et sur les mises à prix ci-après, savoir :

Le premier lot de quinze cents francs, ci . . . . .	1.500 fr.
Le deuxième lot de cent francs, ci . . . . .	100 fr.
Le troisième lot de trois cents francs, ci . . . . .	300 fr.
Le quatrième lot de six cents francs, ci . . . . .	600 fr.
Le cinquième lot de trois cents francs, ci . . . . .	300 fr.
Le sixième lot de quatre cent cinquante francs, ci . . . . .	450 fr.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait, certifié conforme. Figeac, le vingt-neuf juin mil neuf cent vingt-trois.  
 L. NUVILLE, avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître NUVILLE, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, Boulevard Président-Wilson, ou à Maître SALGUES DE GENIÈS, notaire à Marcilhac, chargé de la vente.